



Le 7/04/20

LES « HEROS EN BLOUSE BLANCHE » DU CH LAVOUR FACE AU CORONAVIRUS...AVEC DES MASQUES PERIMES !!

Les soignants du CH Lavour ont de quoi se faire du souci. Ils partent « à la guerre » sous équipés et donc clairement surexposés au COVID-19. **La CGT et les agents sont inquiets et furieux !**

Les masques utilisés dans de nombreux services y compris dans ceux actuellement dédiés aux patients COVID+ **sont périmés ! Anormal et scandaleux.**

Quelle est la situation :

- Certains masques chirurgicaux actuellement à la disposition d'équipes **sont périmés depuis 8 ans**
- De très nombreux masques FFP2 **sont périmés de 7 à 11 ans au-delà** de la date de péremption !!
- **Combien** de masques **périmés** sur le CH Lavour ? Depuis quand ?
- ✓ Le samedi 4 avril la CGT, par l'intermédiaire du secrétaire du CHSCT, a interpellé la Directrice d'astreinte.
- ✓ Le lundi 6 avril nous avons envoyé un mail au Directeur. Nous devons le rencontrer le 8/04/20.

De nombreux services nous contactent :

- Certains collègues passent 4 à 5 masques avant d'enfin en trouver un dont élastiques ne craquent pas.
- D'autres en plein travail voient leur masque tomber d'un coup !

Les agents du CH Lavour ont droit à une protection nécessaire et adaptée pendant l'exercice de leur mission. Le manque de matériel, l'utilisation de matériel inadapté, ou largement périmé est intolérable.

Les agents courent un risque majeur ! Comment pourrait-on se satisfaire de ça ?

Alors qu'ils sont exposés en première ligne aux risques infectieux, ils doivent bénéficier des moyens de protection les plus performants...

Comment imaginer qu'on laisse des agents du CH Lavour soigner des patients avec des masques ou autres matériels périmés ? **Les risques de contamination sont trop élevés.**

Nous demandons à la Direction **de retirer** tous les masques et autres matériels périmés et de **les remplacer** par une dotation en nombre suffisant... et conforme aux recommandations officielles !

Les masques de protection sont sujets à un vieillissement naturel. C'est pourquoi ils ont une date de péremption au-delà de laquelle leur efficacité ne peut être garantie.

Avec l'usure du temps, les élastiques perdent de leur solidité, la qualité de la barrette nasale de maintien du masque peut également être altérée tout comme la qualité de filtration.

Pour rappel :

Même si c'est pour probablement masquer l'impéritie du pouvoir politique dans la gestion de cette crise sanitaire, le Ministère du Travail **vient d'autoriser l'utilisation des masques de type FFP2 périmés** dès lors que la date de péremption ne dépasse pas **24 mois** et après 4 contrôles stricts avant utilisation.

On est loin du compte à Lavour. **Il faut rectifier le tir en urgence.**

La CGT l'exige afin de préserver la santé des agents, celle des patients et de nos proches.

Le Directeur **a une obligation de résultat** en matière **de sécurité** des agents.



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr